



Assistant.e.s de langue vivante étrangère : demande d'affectation 2022-23

publié le 15/06/2022

Descriptif :

Le programme d'échange des assistant.e.s de langue vivante, financé par le ministère en charge de l'éducation nationale, concerne des assistants originaires de 63 pays qui participent en France à l'enseignement de leur langue et de leur culture auprès des élèves des écoles, collèges et lycées.

Le [programme d'échange des assistant.e.s de langue vivante](#), financé par le ministère en charge de l'éducation nationale, concerne des assistants originaires de 63 pays qui participent en France à l'enseignement de leur langue et de leur culture auprès des élèves des écoles, collèges et lycées.

L'objectif général de ce programme est de permettre aux élèves français de bénéficier d'un contact avec des locuteurs natifs et aux assistants de mieux connaître la langue et la culture françaises. Ils permettent d'augmenter les occasions d'exposition à une langue vivante et constituent un levier pour améliorer les compétences linguistiques et culturelles des élèves.

La [circulaire n°2016-080 du 17-5-2016](#) définit le statut et les missions des assistant.e.s de langue vivante :

L'assistant est un locuteur natif. Il a le statut d'agent non-titulaire de l'État, sous contrat à durée déterminée. Il n'est pas un professeur de langue mais un étudiant inscrit dans une université dans son pays d'origine ou un jeune diplômé de langue ou d'une autre discipline.

L'assistant participe aux séances conduites par l'enseignant selon les modalités définies dans le projet d'école. Il intervient en priorité auprès des élèves et peut, de façon ponctuelle, assister le professeur des écoles en dehors du temps dédié aux élèves (apports de supports et de connaissances en lien avec l'aire linguistique et culturelle concernée dans les limites de ses compétences individuelles et professionnelles).

Pour l'année 2022-23, vous trouverez ci-dessous le dossier de demande d'affectation d'un.e assistant.e en langue vivante, à renvoyer sous couvert de l'IEN, à barbara.richard@ac-poitiers.fr, avant le 6 juillet 2022 :

 [Demande d'affectation d'un.e assistant.e de langue vivante dans le premier degré](#) (PDF de 617.4 ko)
Année scolaire 2022/2023.

 [Demande d'affectation d'un.e assistant.e de langue vivante dans le premier degré : version éditable](#) (Word de 968.5 ko)
Année scolaire 2022/2023.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.